

fixes fondés sur quelques terres ; leurs devoirs et charges déterminés avec précision. Fallait-il en hiver garnir le chœur de foin et de tentures ; fallait-il l'orner à la fête de St-Jean avec des bouquets de serpolets et *bonnes herbes*, on savait qui en était chargé ; quel officier devait donner la cire, le vin, l'encens, le fameux *cierge tuffa*, les barques ornées pour la Fête des Merveilles ; qui devait produire les hommes pour défendre la bannière des comtes (1). »

Au XVIII^e siècle, le Chapitre avait encore une justice haute, moyenne et basse qui s'étendait dans le cloître de son église, de celle de Fourvière et dans les terres qui en dépendaient. Il lui fallait donc des officiers laïcs. C'étaient : un juge général, un procureur fiscal général, un greffier général, des commissaires, un voyer inspecteur du cloître et comté de Lyon, des huissiers au comté, et des échantilleurs au comté avec leurs commis. Il avait en outre ses officiers particuliers, savoir : deux secrétaires, un prévôt receveur, un commissaire en droit seigneuriaux du Chapitre, un archiviste, un bâtonnier, un dépositaire des terriers, plusieurs notaires, un conseil de cinq avocats (2). Il eut enfin un peintre et un médecin attitré, au temps où la saignée était partie nécessaire d'un bon régime de santé (3).

Indépendamment de son clergé particulier, la cathédrale recevait encore, à quelques-unes de ses principales fêtes, l'assistance des autres églises canoniales et monachales de Lyon. Presque toutes, en effet, étaient ses filles, ou se donnaient respectueusement ce titre vis-à-vis d'elle, et soit par devoir, soit en vertu de conventions, venaient de temps en temps grossir le nombre de ses prêtres. De leur côté, les abbés et supérieurs de ces églises jouissaient à Saint-Jean de certains honneurs et privilèges. Dès les premiers temps, l'abbé de l'Île-Barbe en était le chorévêque ou coadjuteur. Leidrade, vers l'an 800, lui continua cet honneur à perpétuité, et, vers la fin du IX^e siècle, il n'avait pas cessé d'en jouir. En l'an 1000, il siégeait au synode immédiatement après l'archevêque et y prési-

(1) M. Jacques.

(2) Almanachs de Lyon. XVIII^e siècle.

(3) M. Jacques.